



ERASME
institut du travail social

RÉFÉRENT QUALITÉ



FORMATION CONTINUE





ERASME, INSTITUT DU TRAVAIL

L'**Institut du travail social** et son CFA délivrent des formations aux métiers **d'éducateur spécialisé** et de **moniteur éducateur** sur ses sites de Toulouse (31), Montauban (82) et Mane (31).

Son pôle de **Formation Continue** conceptualise et déploie des **certifications et formations intra et inter-établissements en Occitanie**.

L'institut est en relation constante avec les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au travers de ses différents dispositifs de formations initiales et continues, permettant d'être au plus près des besoins des employeurs et des professionnels.

ERASME, Institut du travail social souhaite être un véritable concentré d'expertise et d'efficacité, en ciblant une transformation sociale, inclusive et émancipatrice.

NOTRE SPÉCIFICITÉ

ERASME est engagé dans une dynamique prospective, dans la réponse par la formation aux problématiques sociétales émergentes sur notre territoire et dans notre société. ERASME innove en continu au niveau pédagogique, en s'inscrivant dans des réseaux nationaux et internationaux et en offrant des parcours sur mesure multimodaux.*

**formation à distance, présentiel, séquences pratiques, etc...*



ANIMER LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET DE PRÉVENTION DES RISQUES

DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX, MÉDICO-SOCIAUX

PRÉSENTATION

Les premières vagues d'évaluations internes et externes sont arrivées à leur terme. L'enjeu pour les établissements et services de l'action sociale est dorénavant de maintenir une dynamique d'amélioration continue. Les acquis en matière de qualité accumulés au cours de ces dernières années contribuent à garantir la performance des structures sur le plan humain et organisationnel et à assurer la qualité de prestations pour les usagers.

Pour cette raison, l'installation d'un « référent qualité » qui a pour mission d'animer cette démarche d'amélioration continue, constitue un préalable incontournable.

À l'issue de la formation, vous saurez:

- Mettre en œuvre au sein d'un établissement ou service les principes méthodologiques de l'amélioration de la qualité et la prévention des risques
- Identifier et promouvoir les « bonnes pratiques professionnelles » qui entrent dans le champ de l'évaluation sociale et médico-sociale
- Connaître et savoir utiliser le référentiel national d'évaluation de la qualité dans le cadre des auto-évaluations
- Formaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration continue
- Associer professionnels et usagers à la démarche d'amélioration continue et de prévention des risques
- Rendre compte de la dynamique d'amélioration dans le rapport annuel d'activité de l'établissement ou du service

PROGRAMME



FORMATION EN 5 MODULES SUR 10 JOURS (70H)

- 1 Le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale (2 jours)
- 2 Les exigences qualité de l'évaluation sociale et médico-sociale (2 jours)
- 3 L'animation d'une démarche d'amélioration continue (2 jours)
- 4 Stage de mise en pratique en établissement social ou médico-social. Rédaction d'un rapport (2 jours)
- 5 L'exploitation de l'auto-évaluation et la mise en œuvre d'un plan d'action (2 jours)

Les modules 1 et 2 sont communs avec la formation

« Evaluer la qualité des activités et des prestations délivrées par les ESSMS ».

Allègements possibles si le candidat présente un certificat de formation

"Evaluateur Externe en ESSMS"

LIEU DE FORMATION

ERASME, Institut du travail social
134 route d'Espagne, 31100 Toulouse

Locaux accessibles aux
Personnes en Situation de Handicap



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes et les supports utilisés permettent une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions **une pédagogie active** qui favorise les interactions de travail en nous appuyant, notamment, sur les **situations professionnelles vécues par les stagiaires dans leurs environnements professionnels**.

Les stagiaires travailleront à partir de leurs propres expériences et des jeux pédagogiques (étude de cas, le jeu de rôle...) seront proposés par les formateurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Des évaluations formatives s'effectuent tout au long du parcours de la formation notamment par des mises en situations, analyses et étude de cas.
- Une évaluation des acquisitions de compétences se déroulera à chaque fin de module.
- Rédaction d'un rapport individuel, validation par un jury indépendant.

Suivi & accompagnement

L'équipe d'ERASME accompagne les apprenants dans leur parcours de formation, nous sommes disponibles à la demande sur rendez-vous individuels afin de cibler efficacement vos besoins et demandes et d'adapter au mieux la prestation.

Prise en charge du handicap

Les locaux d'ERASME Institut du travail social ainsi que ses antennes sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute question relative à des besoins et/ou aménagements particuliers, le référent handicap est présent en interne pour mobiliser les parties prenantes et ressources nécessaires (coordonnées en fin de livret).

ADMISSION

PUBLICS :

- Cette formation s'adresse aux Responsables qualité, référents qualité, cadres en charge des processus d'amélioration continue de la qualité.

PRÉREQUIS :

- Être titulaire d'un niveau 6 du secteur social et médico-social
- **Ou** être titulaire d'un niveau 5 du secteur social et médico-social et bénéficiaire de 3 ans minimum d'expérience dans ce secteur.
- **Ou** être en charge des processus d'amélioration continue de la qualité dans le secteur social et médico-social

EFFECTIF :

14 personnes

TARIF

PRIX DU CYCLE DE FORMATION : 3 400 € TTC
COUT DE L'EVALUATION PAR UN JURY: 200 € TTC

ERASME



134 route d'Espagne
31035 TOULOUSE CEDEX 1



05 61 19 27 60

Muriel BARON SERRA

Assistante Formation Continue

05 61 19 27 61

formationcontinue@erasme.fr



Sylvie CAMPS

Référente Handicap

refererenthandicap@erasme.fr



Retrouvez la totalité de nos programmes de formations continues sur: www.erasme.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
Action de formation
Action de formation en apprentissage

